



Charlesbourg, le 2 décembre 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-
Laporte et la côte de l'Église à Québec / La gestion des sels de voirie

Madame,

Tel que demandé, je vous fais part des divers éléments concernant la gestion des sels de voirie relativement au projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain par la CCNQ.

En ce qui à trait à la variation des quantités de sels qui seront requises pour l'entretien hivernal de cette nouvelle route par rapport à la situation actuelle, la longueur et le nombre de chaussées demeurent les mêmes qu'actuellement et, puisqu'il n'y a pas d'ajout majeur de voies de virage, nous estimons que la quantité de matériel de déglacage requis devrait demeurer la même pour l'entretien de la chaussée elle-même.

Pour l'aspect du plan de gestion des sels de voirie, dans le but d'assurer une saine gestion de ce matériel, le Ministère des transports du Québec, de concert avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a choisi de privilégier une approche concertée avec ses partenaires que sont le Ministère des Affaires municipales et des Régions, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités et d'élaborer avec eux un Plan québécois de gestion environnementale des sels de voirie (PQGESV), qui pourra servir de modèle à tous les gestionnaires de sels de voirie.

Ce Plan s'inspire du Code de pratique d'Environnement Canada, des guides élaborés par l'Association transport Canada, des connaissances et de l'expérience du Ministère des transports du Québec en matière de viabilité hivernale et des travaux effectués à l'échelle internationale dans ce domaine.

Ce plan sera remis par la suite à tous les gestionnaires des sels de voirie du Québec afin qu'ils puissent s'en inspirer pour rédiger, adopter et mettre en œuvre leur propre Plan de gestion des sels de voirie (PGESV). Ce plan sera élaboré à l'échelle du territoire couvert par l'unité gestionnaire. Au Ministère des transports du Québec, cela veut dire à l'échelle des directions territoriales. Ainsi, chaque tronçon ne fera pas l'objet d'un plan de gestion à lui seul. Selon le calendrier actuel, le PQGESV devrait être complété au cours de l'année 2006-2007, de sorte que les gestionnaires pourront mettre en œuvre leur propre PGESV en 2007.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires et du plan,



CLAUDE STEVENS, ing.

CS/do

c.c. M. Luc Bergeron, directeur, Direction de la Capitale-Nationale
M. Gabriel Laviolette, chef, Centre de services de Québec
M. Denis Vaillancourt, Service des inventaires et du plan